

# Révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Compte-rendu  
Atelier de diagnostic

3 février 2026 - LORMONT



## Introduction et présentation du déroulé de l'atelier

Jean-Claude Feugas, conseiller municipal à Lormont et membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) pour Bordeaux Métropole, est intervenu pour rappeler que la révision engagée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE EGMA), offre l'opportunité de revoir et de reposer les enjeux et orientations. L'objectif est de favoriser l'échange, le partage et la co-construction entre l'ensemble des acteurs concernés sur un territoire étendu, depuis Bordeaux jusqu'à Royan/ le Verdon-sur-Mer.

L'objectif de ces rencontres est triple : réunir, pour rassembler tous les acteurs concernés ; échanger, afin de travailler collectivement sur la planification et la gestion d'un territoire complexe aux multiples usages ; et intégrer, en tenant compte de la richesse de la biodiversité, de la diversité des milieux et des usages associés.

Jean-Claude Feugas, a rappelé que le futur SAGE se veut ambitieux et ancré dans les territoires, à l'écoute des préoccupations des acteurs et porteur d'une vision partagée pour assurer une gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau. Il doit également constituer un outil d'accompagnement, définissant ses objectifs, ses grandes priorités, son financement et les règles permettant leur mise en œuvre.

La participation active de tous a été soulignée par l'Élu comme étant essentielle, afin que le document final, dont la validation est envisagée pour 2027, reflète l'ensemble des éléments partagés et co-construits lors de ces ateliers.

Le SMIDDEST est ensuite intervenu pour rappeler que le travail mené par CEREG, les temps d'écoutes qui ont eu lieu en avril 2025, les précédents ateliers engagés en juin et juillet 2025 et les contributions réalisées par la suite ont permis d'établir un état initial du territoire.

Cette nouvelle rencontre, d'une série de trois ateliers, s'est inscrite à la suite de ce travail engagé avec pour objectif de partager le diagnostic issu de cet état des lieux ainsi que les grandes orientations qui en découlent. Cette phase correspond à une mise en relation des éléments de l'état des lieux, lequel a déjà été validé par la Commission Locale de l'Eau en décembre 2025. L'objectif n'est donc pas de présenter de nouvelles données, mais bien de faire ressortir les enjeux territoriaux issus de l'analyse croisée des données existantes.

Le déroulé de la séance s'est inscrit dans la continuité des ateliers précédents :

- 1/ Présenter le diagnostic en cours d'élaboration, les principaux constats et les enjeux pré-identifiés.
- 2/ Echanger sur les éléments de présentation, apporter des précisions, recueillir les éventuels manques et compléments et identifier les enjeux manquants ou à reformuler.
- 3/ Travailler en groupes à une première appropriation du diagnostic sur la base de 4 cartographies de synthèse ayant vocation à faire ressortir les enjeux.
- 4/ Approfondir et affiner en groupes les enjeux pré-identifiés notamment en discutant de leur niveau d'urgence, des conditions nécessaires pour y répondre et éventuellement des territoires où ces enjeux peuvent s'exprimer de manière plus accrue.

# Présentation du diagnostic et temps de questions / réponses

## *Organisation des ateliers*

Un participant a souhaité savoir pourquoi le choix a été fait d'organiser les ateliers en lien avec le diagnostic en amont des élections municipales.

**Réponse :** Le SMIDDEST a précisé qu'il avait été décidé de **ne pas précipiter la finalisation du diagnostic avant le scrutin**. Deux options avaient été envisagées : produire un document abouti avant les élections ou reporter sa validation afin de permettre aux nouveaux élus de s'approprier pleinement le travail réalisé. **Le choix retenu consiste à réaliser les groupes de travail actuellement afin de réunir les élus en place pour alimenter et enrichir le diagnostic ; mais de ne valider le diagnostic qu'après les élections**. L'objectif étant de permettre aux nouveaux élus de se saisir du sujet tout en permettant des contributions écrites sur le rapport de diagnostic qui sera transmis. **L'enjeu est en effet d'éviter qu'une nouvelle équipe d'élus n'ait à se saisir d'un document finalisé sans avoir contribué à sa construction**. En ce sens, la validation formelle du diagnostic n'interviendra qu'en fin d'année 2026, une fois la nouvelle équipe installée, idéalement à partir de septembre. **Cette orientation implique un léger décalage du calendrier global de la révision, décision qui a été actée lors du Bureau de la CLE de septembre 2025**. Par ailleurs, le travail de fond sera désormais internalisé. Le SMIDDEST assurera la réalisation de la phase « tendances et stratégie », dont la présentation est prévue en fin d'année 2026 ou au début de l'année 2027.

## *Suivi de la température de l'eau et de ses effets*

Le volet relatif à la qualité des eaux a été jugé très riche et intéressant. Néanmoins, des participants ont regretté que l'augmentation de la température des eaux de l'estuaire ait été peu abordée.

**Réponse :** Dans la partie diagnostic **cet aspect est principalement évoqué en lien avec le changement climatique. Dans l'état des lieux, cet état de l'augmentation de la température des eaux a été aussi clairement mentionné**. De plus, dans la phase de travail qui suivra le diagnostic, c'est-à-dire la phase tendances et scénarios, des tendances seront également affichées sur ces paramètres que sont la températures, l'oxygène, etc. et intégrées dans ce travail de scénarisation. Le SMIDDEST précise également que depuis 2023, dans le cadre d'un projet de préservation de la richesse biologique du plateau de Cordouan, un suivi d'algues indicatrices du changement climatique est réalisé sur le plateau rocheux du phare, poursuivi jusqu'en 2027. L'acquisition de données pour évaluer des tendances est toujours en cours, mais **les enjeux posés par l'augmentation de la température font bien partie des questions abordées**.

Toujours concernant la température, une participante est intervenue pour préciser, d'une part, qu'un suivi était engagé par Bordeaux Métropole depuis 2004 sur ce point et, d'autre part, que ce paramètre était essentiel à prendre en considération au regard de la **forte corrélation existante entre température de l'air et température de l'eau et les liens existants entre oxygénation de l'eau et température**. Ces éléments étaient présents dans la présentation mais nécessitent d'être plus explicités pour être compris de tous.

**Réponse :** CEREG a précisé à ce sujet que le PPT présentait une version synthétisé du diagnostic, mais que ces éléments étaient bien présents de façon détaillée et explicite dans le rapport.

### *Précisions sur la Centrale nucléaire du blayais*

Une participante est intervenue pour apporter des éléments de précisions s’agissant de la centrale nucléaire du Blayais. En effet, elle a remarqué que la centrale est apparue régulièrement dans les menaces dans la présentation, et très peu dans les opportunités. Elle a précisé que **les dérogations relatives aux seuils de température n’ont jamais été utilisées à ce jour**. Elle a également souhaité souligner que la réglementation encadrant la centrale constitue, selon elle, un levier d’amélioration, notamment à travers les réexamens de sûreté réalisés tous les dix ans. Elle indique aussi que **les récentes visites décennales ont conduit à un renforcement des dispositifs de protection, en particulier contre le risque d’inondation**, et estime que ces éléments devraient être intégrés afin de proposer une présentation plus nuancée.

**Réponse :** CEREG a précisé qu’il y a eu une incompréhension concernant le volet « activités dépendantes ». Dans la présentation, **il ne s’agit pas d’indiquer que la centrale impacte la ressource en eau, mais qu’elle en dépend, comme bien d’autres activités qui étaient aussi indiquées**. Par exemple, **en matière de gestion quantitative, si le niveau d’eau de la Gironde est insuffisant, la centrale ne peut pas assurer son prélèvement pour le refroidissement, ce qui entraîne un report vers d’autres ressources. Son fonctionnement est donc conditionné au bon état et à la disponibilité de la ressource en eau**. De plus, du fait de son implantation, la centrale est naturellement exposée au risque d’inondation, même si des dispositifs de protection ont été mis en place pour en limiter les effets.

S’agissant de la Centrale Nucléaire du Blayais, un participant indique qu’**au-delà des prélèvements réalisés par la centrale, ce qui est important, c’est également la restitution au milieu et les conditions de cette restitution. L’impact est plus lié à la température de l’eau restituée (plus chaude) qu’à son prélèvement, puisque la totalité de l’eau prélevée est restituée**. Ainsi, la centrale nucléaire du Blayais, a déjà sollicité par le passé des dérogations pour le rejet d’eau en Gironde lors d’épisodes de fortes chaleurs. C’est une précision importante à apporter dans l’analyse des prélèvements où la centrale est indiquée comme un gros préleveur.

**Réponse :** CEREG indique que ces éléments n’ont pas été donnés à l’oral, mais ils sont bien indiqués dans le rapport à l’écrit ainsi que dans l’état des lieux.

### *Enjeu de sensibilisation et d’acculturation à destination de l’ensemble des publics*

Un participant, élu à la ville de Floirac, s’est interrogé sur les dispositifs de sensibilisation qui pouvaient être mis en œuvre à destination des habitants et des acteurs du territoire, **l’enjeu étant de développer l’acculturation aux risques tant sur les aspects liés au changement climatique que s’agissant de la gestion de l’eau ou encore des risques** (types risques industriels ou de pollution par exemple). Il note d’ailleurs que la population est de plus en plus intéressée par ces sujets et en attente d’information.

**Réponse :** Cet enjeu de la sensibilisation se retrouve quelque soit le sujet dans le cadre de la révision du SAGE et l’élaboration du futur SAGE. C’est un sujet qui ressort fortement à chaque atelier et qui en fait un axe de travail transversale important à prendre en considération dans le cadre des futures orientations qui seront définies.

### ***Rôle du Conseil scientifique de l'estuaire dans la démarche de révision du SAGE***

Un participant a souhaité savoir si le conseil scientifique de l'estuaire était sollicité pour participer aux ateliers.

**Réponse :** Le SMIDDEST a précisé que le Conseil scientifique avait été invité à prendre part aux différents ateliers.

### ***Prise en compte des liens entre l'aménagement du territoire (Urbanisme notamment) et gestion de l'eau***

De nombreuses révisions de SCOT ont eu lieu sur le territoire. La réalisation d'un travail en lien avec les collectivités portant ces documents de planification a été questionné afin de bien prendre en considération le lien « urbanisme - eau » pour l'élaboration de la future stratégie.

**Réponse :** Le SMIDDEST a précisé que tous les porteurs de SCOT des territoire ont été invités aux différents ateliers. C'est une thématique où il y a une forte volonté de renforcement dans le cadre de la révision.

Une participante apporte un témoignage complémentaire s'agissant du lien entre SAGE et SCOT. Elle souligne qu'**au delà de l'objectif de zéro artificialisation net compris dans la loi Climat et Résilience, un autre objectif très intéressant et qui va permettre de faire le lien entre document d'urbanisme et SAGE, c'est la question de la renaturation.** Elle indique que les documents d'urbanisme peuvent identifier des zones préférentielles pour la renaturation et, à l'intérieur de ces zones, des sites prioritaires pour la compensation écologique. Elle considère que cet objectif est un enjeu majeur à mettre en avant, plus que le zéro artificialisation net.

### ***Variables prises en compte pour considérer les effets du changement climatique***

S'agissant du changement climatique, une participante est intervenue pour indiquer que ce dernier ne se limite pas à l'augmentation des températures ou aux précipitations, mais concerne également l'élévation du niveau de la mer, l'évolution des vagues et des marées. Elle estime que ces variables doivent être davantage mises en avant notamment au regard des risques associés et de leurs conséquences comme c'est le cas pour la gestion des marais.

**Réponse :** La partie de la présentation dédiée au changement climatique est concentrée et synthétisée dans le power point mais ces éléments sont bien détaillés et explicités dans le diagnostic écrit.

### ***Prise en considération des phénomènes hydrosédimentaires***

Un participant indique que les phénomènes hydrosédimentaires, très importants à la fois sur le territoire mais aussi sur les débouchés de l'estuaire (notamment sur le milieu marin) ne sont pas abordés.

**Réponse :** CEREG précise qu'effectivement les éléments sur ce plan n'ont peut-être pas été assez abordés et que des précisions seront apportées dans le document écrit.

### ***Prise en considération de la dépendance amont-aval***

La convergence et l'articulation entre les SAGE est bien mise en évidence selon un participant mais il manque l'articulation entre le SAGE et les autres documents aval, notamment concernant le parc marin. Il souligne que cet estuaire, qui soutient des activités et abrite un milieu marin fragile et important, n'est pas suffisamment pris en compte dans la présentation actuelle. **Une participante indique qu'il faudrait selon elle avoir un enjeu portant sur cette question des interdépendances que ce soit entre les SAGE (bien considérer la dépendance amont-aval) et entre le SAGE et le parc marin.**

**Réponse :** Le diagnostic pourra être complété de la formulation d'un enjeu dédié à ces questions.

### ***Adopter une approche plus large sur la gestion quantitative de la ressource en eau***

Une participante souligne qu'un des enjeux présentés mélange la baisse durable de la ressource en eau avec les facteurs d'influence, ce qui n'est pas le cas pour les autres enjeux. Elle estime que cette présentation risque de focaliser l'attention uniquement sur le changement climatique, alors que d'autres pressions contribuent également à la baisse de la ressource, et que cet amalgame resserre trop l'enjeu.

**Réponse :** L'enjeu n°1 va être retravaillé afin de sortir ce facteur d'influence.

### ***Modalités de prise en considération du vivant non-humain***

Un participant s'est interrogé sur les modalités possibles pour prendre en compte le vivant non-humain dans les réflexions. Il s'est notamment questionné, d'un point de vue juridique, sur la possibilité de faire des cours d'eau du territoire du SAGE des sujets de droit afin d'aider à inverser la courbe de la tendance sur la qualité de l'eau.

### ***Revoir la formulation des enjeux***

En lien avec l'idée de retravailler certains enjeux, plusieurs participants ont estimé que, d'un point de vue formel, les enjeux devraient être exprimés en termes de ce que l'on ne veut pas perdre et de ce que l'on souhaite regagner. Ils considèrent que la présentation actuelle, basée sur des objectifs formulés avec des verbes, est moins claire et pourrait être difficile à transmettre aux élus ou au grand public.

**Réponse :** Le choix d'adopter cette terminologie tient du fait de faciliter le travail et les contributions en ateliers, notamment pour des acteurs n'ayant pas pour habitude de manipuler un vocabulaire technique et de s'inscrire dans la démarche d'élaboration propre aux documents de gestion. Suite aux ateliers ces enjeux seront reformulés pour mieux correspondre à la définition formelle d'un enjeu.

Une participante indique que **l'aménagement recoupe plusieurs thématiques, qui vont au-delà de l'enjeu n°5 (« Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire) notamment la gestion des cours d'eau et les travaux écologiques, et que cela implique de réfléchir à la manière dont les documents d'urbanisme peuvent laisser des espaces pour agir sur le terrain. En ce sens, par son importance transversale, l'aménagement pourrait être considéré comme un enjeu majeur, au même titre que le changement climatique.**

*Suite à ces échanges, trois nouveaux enjeux ont été proposés par les participants :*

- un enjeu dédié à la prise en compte de la latéralité (relation cours d'eau- estuaire)*
- un enjeu dédié à l'aménagement du territoire (en dehors du risque)*
- un enjeu dédié aux interdépendances amont-aval*



## Carte – Qualité des eaux

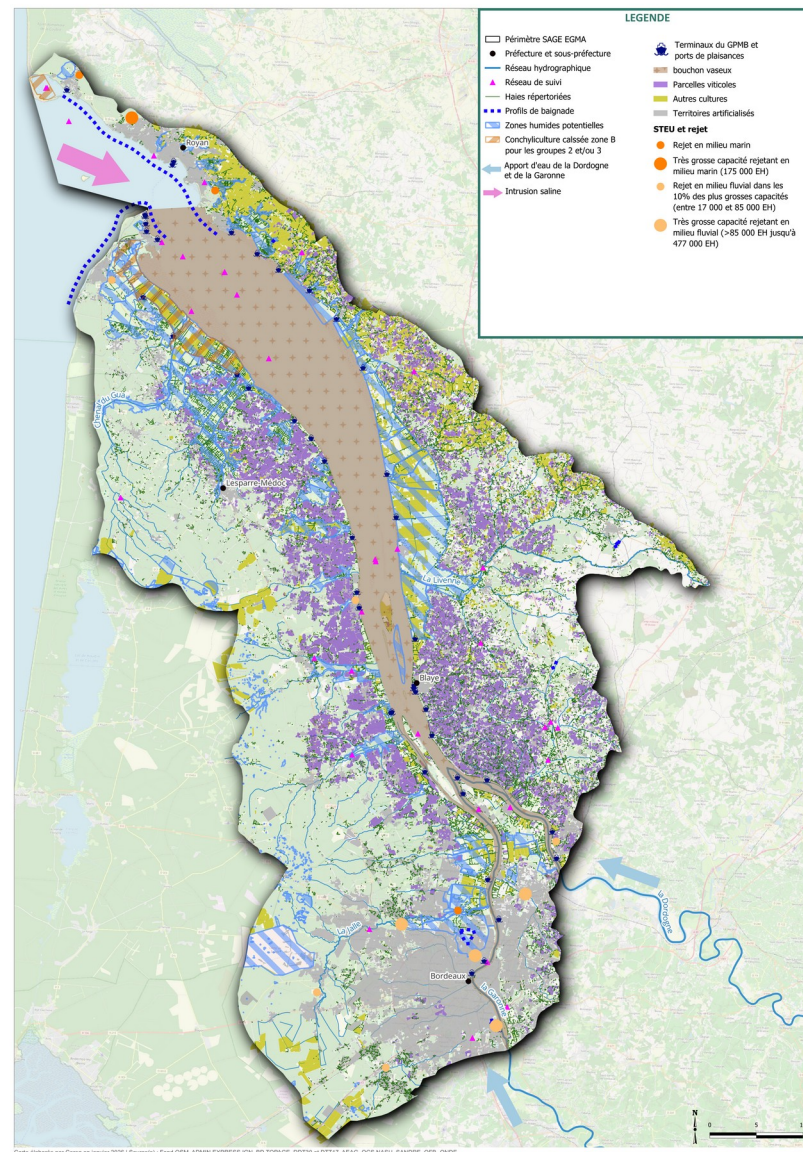
Les participants soulignent que la carte indique des sources potentielles de pollution mais manque d'informations sur :

- la qualité des cours d'eau,
- les états chimiques et écologiques,
- les pollutions microbiologiques (en lien avec les eaux de baignades)
- les pollutions agricoles (nitrates, phytosanitaires).

Les activités comme le dragage, l'extraction de granulats et les rejets industriels ou la centrale nucléaire sont absentes et nécessiteraient d'être mentionnées. La température de l'eau rejetée par la centrale nucléaire du Blayais n'est pas indiquée et serait importante à mentionner.

Les participants indiquent également que la carte manque de précisions sur certains éléments. Ainsi, ne sont pas distinguées les différentes pratiques agricoles (biologique vs conventionnelle), les petites STEP, ni les zones humides selon leur exposition aux marées.

Enfin, il est suggéré de différencier les perturbations et les éléments favorables, de quantifier de manière plus exhaustive les pressions exercées et de clarifier ce à quoi se réfère le réseau de suivi mentionné dans la légende.



## Carte – gestion quantitative

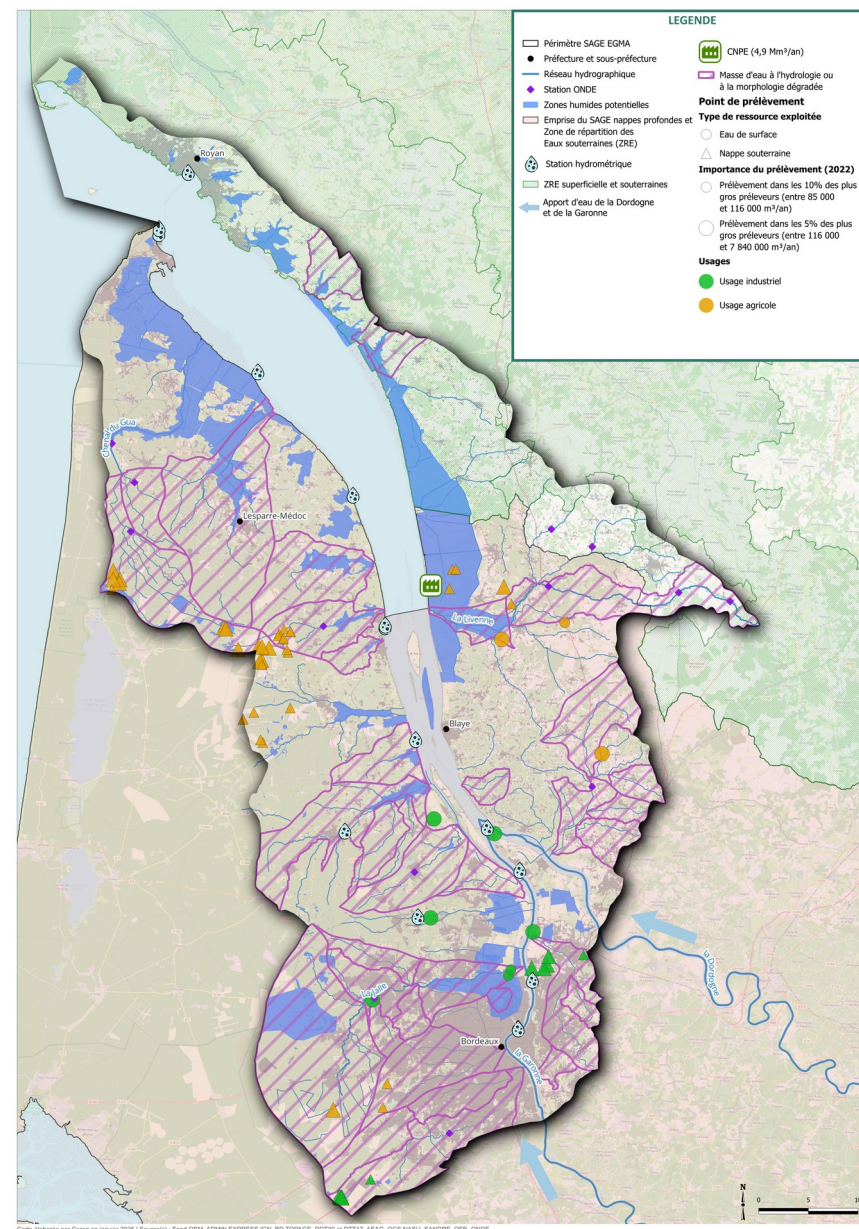
Le fait que la carte présente à la fois l'emprise du SAGE Nappes Profondes et celle du SAGE EGMA, a brouillé le message pour certains participants. Ces derniers ont suggéré de créer une carte spécifique pour le zonage des SAGE.

Il a également été proposé de distinguer les prélèvements dans les nappes profondes de ceux dans les nappes superficielles et de renommer « usages » en « prélèvements ».

Certains éléments nécessitent d'être actualisés. C'est notamment le cas des périmètres des zones humides des bassins versants du Moron et d'Ambès, ainsi que le seuil de variation eau douce/eau de mer à l'entrée de l'estuaire.

Les participants ont indiqué que sur ce volet quantitatif, il est primordial que la carte prenne en compte la dépendance à l'amont en indiquant les interactions avec les SAGE Garonne et Dordogne, notamment en mentionnant les débits entrants déjà régulés (mention des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) *a minima*). De même, l'enjeu d'acquérir des données concernant les têtes de bassin a été mentionné.

Enfin, les sources pour établir les couches relatives aux zones humides potentielles et à la masse d'eau à l'hydrologie ou à la morphologie dégradée doivent être précisées.



## Carte - Milieux naturels

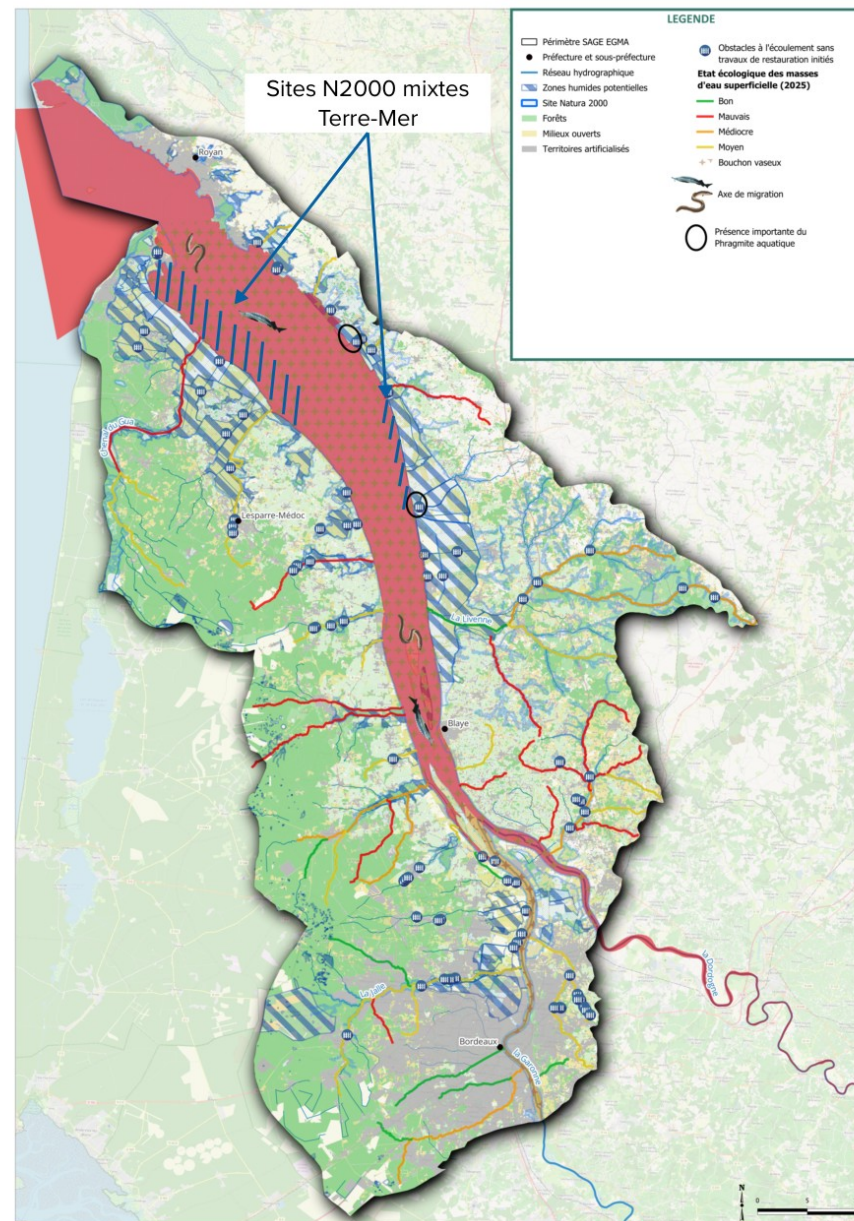
Concernant les obstacles à l'écoulement, les participants souhaiteraient que soient ajoutées les portes à flots en sus des obstacles à l'écoulement (sans travaux de restauration initiés). De même, ils souhaiteraient que puissent figurer les obstacles à écoulement ayant fait l'objet de travaux de restauration. Enfin, pour tous les obstacles, il leur semble nécessaire d'indiquer : la nature de l'obstacle, la nature des équipements présents et la gestion qui y est associée. Enfin, ils ont proposé de distinguer le classement de continuité écologique des cours d'eau en précisant les segments inscrits sur liste 1 ou 2.

S'agissant des espaces naturels, les participants souhaiteraient que soient mentionnés les corridors et réservoirs de biodiversité (voir le SDAGE et le SRADDET) ainsi que les ZNIEFF. Un point de vigilance a également été soulevé concernant les sites Natura 2000 : certains sont mixtes (terrestres et maritimes) mais cela n'apparaît pas sur la carte.

Concernant l'axe de migration indiqué, les participants suggèrent que soit précisé qu'il s'agit de poissons migrateurs amphihalins et que la carte intègre les PLAGEPOMI (Plans de gestion des poissons migrateurs) existants. Ils ont également indiqué l'importance de mettre en évidence les axes de migration latéraux et pas seulement propre à l'estuaire.

Les participants souhaiteraient également que soit indiquées les têtes de bassins versants et les zones humides effectives (au-delà de l'enveloppe de potentialité) en précisant celles qui sont dans un état dégradé. Ils souhaiteraient également que les systèmes de drainage sur la carte soit repérés.

Enfin, concernant l'état de la qualité des masses d'eau, au-delà de l'état écologique, des informations sont attendues sur l'état chimique.



## Carte – Risques naturels liés à l'eau

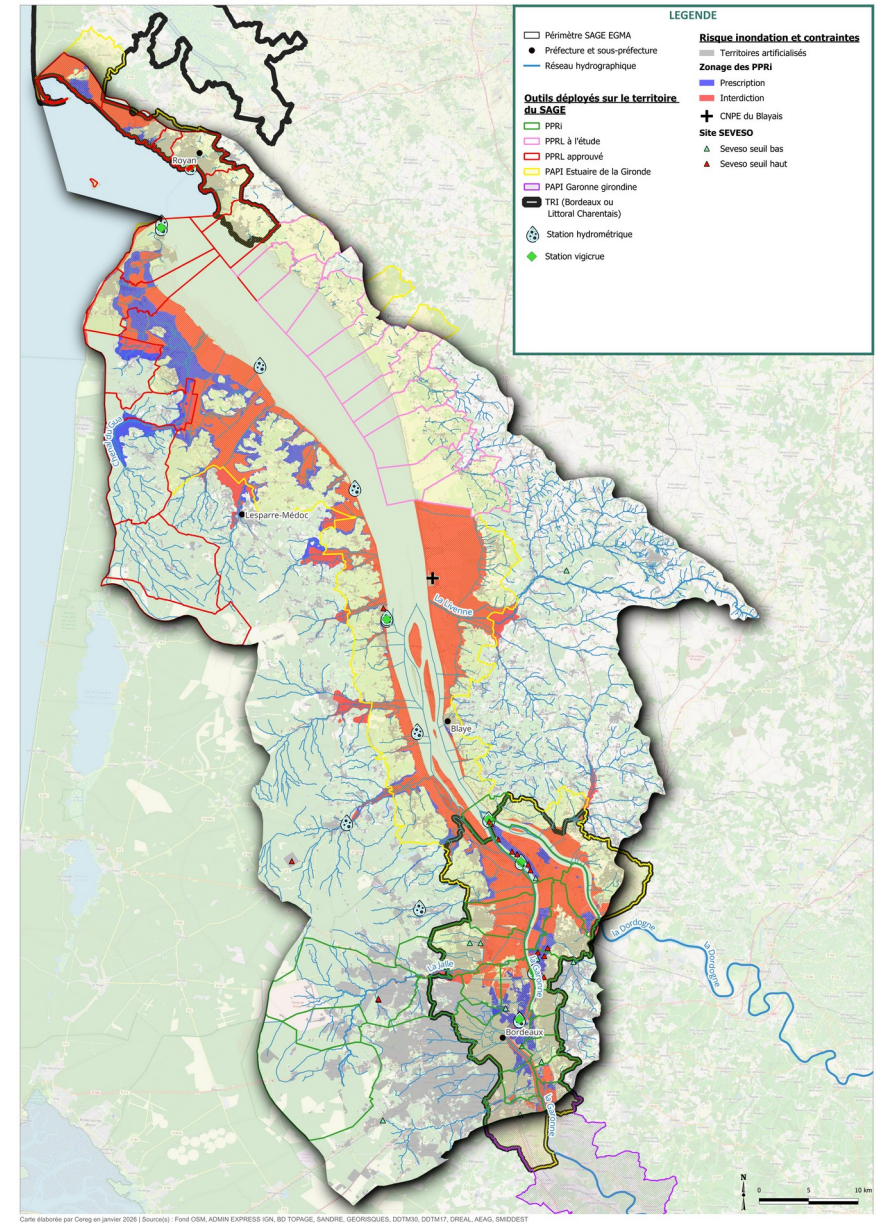
Les participants estiment que la carte devrait localiser clairement les zones à risque et préciser l'aléa inondation, tout en montrant la réalité physique du phénomène et ses impacts.

Les enjeux exposés présentés doivent aussi être élargis selon eux : au-delà des sites SEVESO, il faudrait intégrer la centrale nucléaire du Blayais ainsi que les enjeux en lien avec la protection des personnes et des biens, en s'appuyant notamment sur une carte d'occupation des sols.

Pour mieux appréhender les risques naturels liés à l'eau, il est également recommandé d'indiquer :

- les systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques,
- les arrêtés CatNat par commune (en lien notamment les problématiques posées par la gestion/ absence de gestion des ruissellements).
- les zones d'expansion de crues
- l'enveloppe de potentialité des zones humides.

Enfin, il est proposé de scinder le document en plusieurs cartes distinctes : une différenciant éléments favorables et éléments de perturbation, et une autre séparant zonage réglementaire et prescriptions.



## Remarques générales sur les cartes

Concernant les cartes, plusieurs remarques générales et partagées par les différents groupes ont été réalisées. L'absence de titre a été regrettée. Les participants ont aussi estimé que les légendes mériteraient d'être clarifiées.

L'intérêt de mélanger différentes thématiques a également questionné les participants s'agissant des objectifs poursuivis.

Enfin, dans le même temps, le manque de certaines informations sur les cartes et la surcharge d'informations sur une seule carte ont aussi été regrettés. « *On se perd dans la donnée* ». Des re-découpages ont été proposés en ce sens selon les thématiques concernées.





# Contributions sur les enjeux

Suite au travail réalisé sur les cartes de synthèse du diagnostic ayant vocation à faire émerger les enjeux ; un travail plus approfondi sur ces derniers a été proposé aux participants, sur la base de premières pistes soumises à propositions et débat. Ce sont ainsi 9 principaux enjeux pré-identifiés qui ont été proposés à la discussion (voir image ci-dessous). Toujours par groupes de travail, les participants ont été invités à choisir un enjeu à travailler collectivement en groupe pour évaluer collectivement : l'urgence de l'enjeu et les conditions nécessaires à sa mise en œuvre d'un point de vue technique, financier, humain et réglementaire.

Parmi les 9 enjeux proposés à la discussion, les enjeux suivants ont été sélectionnés :

- **Enjeu n°3** : S'organiser pour réduire les conflits d'usages.
- **Enjeu n°4** : Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes.
- **Enjeu n°8** : Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur.
- **Enjeu n°9** : Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs.

## Premières pistes d'enjeux : 9 principaux enjeux transversaux identifiés

1. Adapter le territoire au changement climatique et à la baisse durable de la ressource en eau

2. Améliorer durablement la qualité des masses d'eaux et retrouver le bon état écologique

3. S'organiser pour réduire les conflits d'usages

4. Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes

5. Prendre en compte la problématique « inondation, ruissellement et submersion » dans l'aménagement du territoire

6. Restaurer les formes, les écoulements et les continuités des cours d'eau pour renforcer leur résilience écologique et hydrologique

7. Préserver, restaurer et mieux gérer collectivement les zones humides et les marais pour maintenir leurs fonctions écologiques et hydrauliques

8. Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur

9. Conforter la cohérence de l'organisation du territoire et la mobilisation des acteurs

<b>Groupe n°1</b>	<b>Enjeu n°4 : Garantir une qualité de l'eau compatible avec les usages actuels et futurs, tout en protégeant la santé humaine et les écosystèmes</b>			
<b>Urgence (faible, moyenne, élevée)</b>	<b>Conditions nécessaires à la mise en oeuvre</b>			
	<b>Technique</b>	<b>Financière</b>	<b>Humaine</b>	<b>Réglementaire</b>
<p>Les participants ont jugé <b>le niveau d'urgence de l'enjeu comme étant élevé voir critique</b> pour les écosystèmes avec d'ores-et-déjà des impacts avérés.</p> <p>S'agissant des enjeux futurs relatifs à la santé humaine, ils ont néanmoins jugés que les données disponibles pour l'atelier étaient insuffisantes pour se positionner et ce, même en ce plaçant dans une perspective « One Health ».</p>	<p>Les participants ont jugé qu'ils manquaient de données chiffrées et d'informations s'agissant de la manière dont est évaluée la qualité de l'eau, les molécules qui sont analysées, etc. L'absence de ces éléments ne permet pas de pouvoir caractériser la nature de la pollution pour pouvoir ensuite agir en conséquence.</p> <p><b>La nécessité de mener des recherches en lien avec les traitements de l'eau à engager</b> a également été soulevée. En effet, il s'agit de pouvoir adapter ces traitements aux intrants et pollution détectées pour améliorer la qualité de l'eau.</p> <p>Les conséquences du remembrement ont aussi été</p>	<p>Concernant le financement, la question centrale réside, pour les participants, dans <b>l'identification des guichets potentiels de financement et surtout dans les fonds dont disposent ces guichets</b> (fonds jugés aujourd'hui insuffisant au regard des actions à engager). Parmi ces guichets financeurs, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a été citée, ainsi que l'Europe (fonds FEADER) ou encore la Région.</p>	<p>L'enjeu en matière de <b>sensibilisation des différents acteurs</b> (élus, grand public, acteurs socio-économique) a été souligné mais également le besoin de développer les métiers de conseil liés à l'environnement.</p>	<p>Les participants ont réalisés deux niveaux de propositions s'agissant des aspects réglementaires.</p> <p><b>A l'échelle du SAGE il proposent la création de zone naturelle protégées.</b></p> <p><b>A l'échelle nationale, ils proposent de militer pour un élargissement des évaluations de la qualité de l'eau,</b> notamment en élargissant le spectre des molécules recherchées et testées. Ils proposent également de restreindre l'usage de certaines molécules dont les effets néfastes sont connus.</p>

	<p>discutées soulignant le besoin d'encourager la plantation de haies et d'arbres. Les participants ont aussi proposé d'explorer les solutions de phytoremédiation et de développer de manière privilégiée l'agriculture biologique sur les zones à enjeux.</p> <p>Un point de vigilance tout particulier a été mis en avant concernant l'arrachage des vignes qui va conduire, pour de nombreuses parcelles, à un changement de destination dont les effets doivent être suivis.</p> <p>Enfin, afin de suivre les effets des actions mises en œuvre, <b>la création d'indicateurs de suivis</b> associés à chaque action est considéré comme un point essentiel (notamment dans la perspective d'une gestion</p>			
--	---	--	--	--

	adaptative et itérative).			
--	---------------------------	--	--	--

Groupe n°2	Enjeu n°8 : L'équilibre du fonctionnement écologique estuarien (réservoir et corridor écologique)			
Les participants ont sélectionné l'enjeu n°8 « Maintenir un fonctionnement estuarien équilibré garantissant la qualité des habitats et le rôle de corridor écologique majeur » et ils en ont proposé une reformulation. Ils ont ensuite organisé leur réflexion en tentant d'identifier, dans cet enjeu, ce qui était plus ou moins important.				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	Réglementaire
<p><u>Urgence élevée : « Contrôle des entrées d'eau »</u></p> <p>Les participants ont souligné la question du contrôle des entrées d'eau, à la fois sur le plan quantitatif, en lien avec les apports des fleuves et de l'océan, et sur le plan qualitatif, concernant la nature et la qualité de ces apports. Selon eux, cet aspect <b>renvoie directement à la problématique de la gouvernance et de l'interaction entre la terre et la mer</b>, particulièrement sensible dans un contexte estuarien.</p> <p>Ils ont également mis en avant <b>les logiques liées aux pratiques territoriales, notamment les phénomènes de ruissellement diffus, ainsi que les apports ponctuels issus des rejets</b>. Les participants ont insisté sur la nécessité d'examiner les normes de rejet au regard des spécificités propres à un estuaire, marqué par une double influence fluviale et maritime.</p>				
<p><u>Urgence élevée : « Maintien des principales continuités et des habitats »</u></p> <p>Les participants ont insisté sur la nécessité du maintien des principales continuités des habitats. Ils ont notamment mis en avant une <b>logique forte de conservation des espaces de marais, tant du point de vue de leurs fonctionnalités écologiques que de leur préservation en tant qu'espaces non artificialisés</b>. Ils ont souligné que <b>ces milieux sont appelés à évoluer, en particulier sous l'effet du changement climatique, ce qui suppose d'intégrer cette dynamique dans les</b></p>				

<p><b>réflexions.</b></p> <p>Derrière cet enjeu, ils ont rappelé l'importance de la continuité écologique et des habitats au sens large.</p>				
<p><u>Urgence moyenne : « Sensibilisation – Communication – Accompagnement »</u></p> <p>Les participants considèrent que la sensibilisation, la communication et l'accompagnement constituent un levier important, notamment à travers le prisme du changement climatique. Ils relèvent qu'il existe une compréhension globalement partagée des effets potentiels sur le devenir de l'espace estuarien, mais estiment nécessaire d'aller plus loin dans l'appropriation collective des enjeux.</p> <p>En lien avec les points précédemment évoqués, <b>ils insistent sur la question de l'adaptation au changement climatique, en s'interrogeant sur les modèles à privilégier et sur les incidences possibles sur les pratiques professionnelles.</b> Il s'agit, selon eux, d'identifier les marges de manœuvre permettant de faire évoluer le territoire dans cette perspective.</p> <p>Ils soulignent enfin <b>l'importance de sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés, en particulier dans les territoires où l'agriculture est très présente,</b> ce qui implique notamment une mobilisation de structures telles que les chambres d'agriculture.</p>				
<p><u>Urgence faible : « Connaissance dans la perspective du changement climatique »</u></p> <p>Les participants ont estimé que cet enjeu présentait un niveau d'urgence moindre, s'inscrivant davantage dans <b>une logique de maintien et de consolidation des connaissances comme appui essentiel pour éclairer les évolutions à venir</b> en lien avec : la qualité des eaux, l'évolution des habitats, les modifications de chaînes trophiques et de migrations des espèces cibles en lien avec leurs conditions de vie, etc.</p>				

Groupe n°3	Enjeu n° X : Gouvernance ->Lien Terre-Mer et Solidarité Amont-Aval			
Les participants ont fait le choix de prendre l'enjeu n°9 sur la gouvernance mais en le retravaillant sous le prisme des enjeux en matière de solidarité entre l'amont et l'aval tout en intégrant la question du lien terre-Mer. Leurs réflexions se sont principalement concentrées sur les aspects réglementaires.				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	réglementaire
Cet enjeu a été considéré comme étant d'une <b>urgence élevée</b> car c'est une clef de réussite du futur SAGE.				<p>Les participants estiment que le <b>cadre réglementaire national de planification existe</b>, mais qu'il doit être renforcé et surtout mieux décliné et traduit à l'échelle locale pour mettre à jour les complémentarités. <b>Ils soulignent la nécessité de dépasser une approche essentiellement technique pour évoluer vers un niveau plus stratégique et politique</b>, capable d'impliquer pleinement les élus, les instances de gouvernance et, au-delà, les habitants.</p> <p>L'enjeu est également de parvenir à une <b>meilleure cohérence et articulation des outils de planification et de gestion existants</b> (Plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE, documents de gestion des aires marines protégées, plans de gestion de parc naturel marin), <b>afin d'assurer une cohérence effective entre amont et aval et entre terre et mer.</b></p>

Groupe n°4	Enjeu n° X : Gouvernance territoriale et mobilisation des acteurs			
<p>Les participants ont sélectionné les enjeux n°3 et n°9 pour les retravailler conjointement ensemble. Ils ont indiqué qu'un préalable nécessaire serait d'identifier les conflits d'usages existants et leurs localisations pour ensuite adopter une échelle d'intervention adaptée.</p>				
Urgence (faible, moyenne, élevée)	Conditions nécessaires à la mise en oeuvre			
	Technique	Financière	Humaine	Réglementaire
	<p>Les participants soulignent l'importance d'améliorer la <b>connaissance technique</b> afin d'identifier plus clairement les conflits d'usage entre acteurs. Ces <b>situations de tension peuvent constituer un levier de mobilisation, en suscitant une participation plus active autour d'enjeux concrets.</b> Ils évoquent la nécessité d'une <b>stratégie d'action graduée, adaptée à l'intensité des conflits, pour favoriser l'implication des parties prenantes.</b></p> <p>Par ailleurs, compte tenu de l'étendue du territoire, ils insistent sur <b>l'adaptation</b></p>	<p><b>La recherche de consensus suppose de disposer de moyens pour financer les études, les temps d'échange et les dispositifs de concertation.</b> La mobilisation de ressources dédiées apparaît donc comme une condition essentielle pour accompagner le dialogue entre acteurs et faciliter la résolution des tensions.</p>	<p>La <b>création d'une Assemblée du Vivant</b> est proposée afin de mieux représenter les intérêts du vivant non humain.</p> <p><b>La création de commissions thématiques en lien avec les usages et les conflits identifiés</b> est également proposée afin de proposer des instances d'échange, permettre le débat et venir éclairer les décisions.</p> <p>Enfin, l'importance de <b>disposer de données et connaissances scientifiques actualisées</b> a été identifiée comme étant un levier essentiel pour sensibiliser les acteurs .</p>	<p><b>Faire des cours d'eau du territoire du SAGE des sujets de droit</b> est un sujet qui serait à approfondir en lien avec la proposition de création d'une Assemblée du Vivant.</p>

	<p><b>des modalités de gouvernance à l'échelle locale.</b> La participation étant plus forte lorsque les réunions se tiennent à proximité des acteurs concernés, <b>une organisation par secteurs géographiques leur paraît pertinente pour renforcer l'engagement.</b></p>			
--	---	--	--	--

## Conclusion

Suite à ces ateliers thématiques, le rapport de diagnostic sera transmis dans les semaines à venir. Ce rapport n'intégrera pas les retours faits aux ateliers (délai trop restreint) mais a vocation à permettre une lecture approfondie au-delà de la synthèse présentée.

La synthèse des ateliers ainsi que les remarques réalisées et le rapport revu seront présentés à la CLE de décembre 2026. Si cette dernière valide le diagnostic, la suite de la démarche sera engagée avec notamment un travail de réflexion sur l'élaboration de la stratégie. Ce travail sera réalisé par les équipes du SMIDDEST.

